

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 42
Votes exprimés : 42
POUR : 42
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
10 janvier 2023
Date d'affichage :
10 janvier 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le seize janvier, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLÉ – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL – Jean-Claude LEMAIRE – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Sandra PICART) – Clément POINTEAU, absent excusé (pouvoir à Jean-Michel SABAN) - François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAUT - Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Philippe LARDIN – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN -
Absents excusés : Béatrice BOISE – Stéphane BARDOUX –
Absents : Philippe DESCHAUMES – Cloria JAOLAZA – Bertrand LEBLANC – Guy GUENIFFEY – Sylvie CHARPIGNON -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le Président explique que le responsable environnement et technique a souhaité quitter son poste. Son départ a été effectif au 31 Décembre 2022.

Une procédure de recrutement a été lancée. Des entretiens ont été réalisés. La candidate retenue est déjà en poste dans une autre collectivité. Elle a effectué une demande de mutation qui sera effective au 1^{er} Mars 2023. Elle est actuellement titulaire d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe.

Aussi, le Président propose au Conseil Communautaire de créer un poste de technicien principal de 1^{ère} classe, permanent, à temps complet, à compter du 1^{er} Mars 2023.

Le poste de technicien territorial fera l'objet d'une saisie du comité technique du Centre de Gestion afin qu'il puisse être supprimé lors d'une future séance du conseil communautaire.

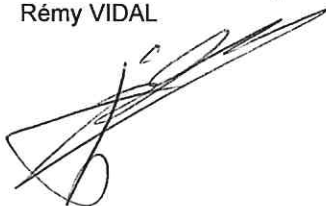
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer la création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe telle que présentée ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs principal et gestion des déchets 2023 au chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 20/01/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 19/01/2023

Application agréée E-legalite.com